

Avis adopté

Séance plénière du 9 mai 2023

Fin de vie : *faire évoluer la loi ?*

Déclaration du groupe CGT-FO

Le CESE a été saisi par le Gouvernement pour donner un avis sur la fin de vie.

L'annonce d'un débat sur ce sujet par le Président de la République a été rappelée dans la lettre de saisine et la demande d'une mise en place d'une convention citoyenne clairement exprimée. Si les conclusions de la convention citoyenne pouvaient alimenter les réflexions du CESE, leur remise directement et en l'état pose un vrai souci quant à la place du CESE dans cette démarche. Noter d'ailleurs que rien dans les textes ne prévoit que ces travaux soient remis au Président de la République. Le processus mis en place risque ainsi de vider le CESE de ses prérogatives constitutionnelles. Le groupe FO alerte sur les dangers qu'un tel fonctionnement peut représenter pour l'avenir du CESE en tant que lieux de réflexion et d'expression de la société civile organisée.

Sur la forme, le groupe FO salut la qualité des débats et remercie la rapporteure pour son travail et sa volonté de favoriser des échanges riches et ouverts. Sur le fond la première des préoccupations pour FO reste que chacune et chacun puisse vivre dans la dignité, avec un vrai Travail, un vrai salaire, une vraie retraite et l'accès à des services publics de qualité dont celui de la Santé.

Le projet d'avis a très bien cerné et mis en avant la nécessité de garantir la disponibilité de moyens matériels et humains pour permettre à chaque citoyen sur l'ensemble du territoire d'accéder à des soins, tout au long de sa vie et en dernier lieu palliatifs, de qualité. On ne peut pas nier à quel point notre système de santé peine à trouver les moyens d'assurer convenablement ses missions. Le groupe FO insiste, sur la nécessaire reconnaissance des métiers de la santé, une reconnaissance qui passe par la mise en place d'un système de rémunération à la hauteur du travail fourni mais aussi par le déploiement d'une vraie politique de formation et de recrutement, pour diminuer les pressions subies à cause des manques d'effectifs et permettre une réelle amélioration des conditions de travail et des déroulements de carrières. Ces difficultés sont encore plus fortes dans les services des soins palliatifs.

Au-delà de la défense de toutes les préconisations en faveur d'un système de soins palliatifs égalitaire et accessible à tous et d'une reconnaissance des métiers de la santé, **le groupe FO a fait le choix de ne pas participer au vote sur cet avis**. Pour notre groupe la décision d'aller ou non vers l'aide active à mourir relève des choix et convictions de chacun et en tant qu'organisation syndicale notre rôle n'est pas de répondre à cette question éminemment philosophique et politique.